

CHUZELLES

informations



Juillet - Août 2009



N° 102

Sommaire :

- Page 1 : Le mot du Maire
- Page 2 : Conseil municipal du 16 septembre 2009.
- Page 5 : Carnet blanc du conseil municipal
- Page 6 : Commission communale d'actions sociales
- Page 7 : Commission affaires scolaires et périscolaires
- Page 8 : Transport scolaire (école primaire)
- Page 9 : Bibliothèque municipale
- Page 10 : Commission Urbanisme
- Page 11 : Commission Travaux
- Page 13 : C.A.P.V. : Qualité du service public d'élimination des ordures ménagères 2008
- Page 14 : Le S.P.A.N.C. : le service public de l'assainissement non collectif.
- Page 16 : Info C.A.P.V. : commission transports
- Page 19 : Evènements culturels
- Page 20 : Pèle Mêle
- Page 22 : Informations sportives
- Page 23 : Enquête de satisfaction
- Page 24 : Résultats des jeux BM n°101
- Page 25 : La vie associative chuzelloise

Responsable de publication : M.MOREL

Comité de Rédaction :
R.ALIX ; C.BOREL ; L.BUTHION ;
A. LE GOUGUEC ; JM LUCAS ;
G TOURNIER

Le mot du maire

Après deux mois de coupure estivale, l'activité a repris.

Le 2 septembre, la rentrée scolaire s'est bien déroulée; avec deux cents enfants, l'effectif reste stable et nous avons accueilli deux nouvelles enseignantes à l'école maternelle.

Le 7 septembre, la réunion annuelle avec les associations a permis de fixer le calendrier d'occupation des salles. Que ce soit en semaine où les week-ends le planning est déjà bien rempli. Nos associations sont toujours très actives et nous nous en réjouissons. Toute une partie de ce bulletin leur est réservée, n'hésitez pas à la consulter et surtout à les contacter !

En ce qui concerne la municipalité, vous trouverez dans les pages suivantes, un résumé concernant les travaux réalisés cet été et d'autres en prévision pour le deuxième semestre 2009, avec notamment le lancement de l'étude sur l'aménagement sécuritaire du centre village. Une réunion publique aura lieu le mardi 13 octobre à 19 heures, au Mille-Club où vous pourrez venir échanger sur ce sujet, important pour tous les chuzellois.

Ce bulletin est quelque peu modifié pour tenir compte de vos remarques suite à l'enquête réalisée. J'espère que vous serez satisfaits de ces changements.

Je vous souhaite une bonne rentrée et, même si nous avons fait malgré nous la « une » des journaux, pour tous, une bonne santé en ce début d'automne.

Marielle MOREL



CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2009

L'an deux mille neuf, le seize septembre, le conseil municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marielle MOREL Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 septembre 2009

PRESENTS : Mme MOREL Marielle, Maire, R. ALIX, P. ALLARD, C. BOREL, L. BUTHION, MT. CARRET, C. COURNUT, B. DECHASSE, G. GAVIOT-BLANC, G. GONIN, O. HIRSCH, H. JANIN, A. LE GOUGUEC, G. TOURNIER, A. TRUCHET.

EXCUSES : JM. LUCAS donne pouvoir à R. ALIX
MT. ODRAT donne pouvoir à M. MOREL

ABSENT : JL LESCOT

SECRETARE : G. TOURNIER

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2009 :

Aucune observation n'étant formulée, ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°38 : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT TECHNIQUE AFFECTE AUX ECOLES :

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'en raison de l'absence d'un agent titulaire en congé maladie et dans l'attente de l'avis du comité médical départemental qui doit se prononcer sur sa reprise à mi-temps thérapeutique ou son reclassement ou sa mise en congé maladie de longue durée, il convient d'augmenter temporairement le temps de travail d'un agent à temps incomplet.

Cet agent qui effectue actuellement 32,20 heures hebdomadaires annualisées, accepte de réaliser 35 heures hebdomadaires annualisées. Les heures rajoutées lui seront payées en heures complémentaires.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver la modification temporaire du temps de travail d'un adjoint technique de 2^e classe titulaire à temps incomplet affecté aux écoles afin de pourvoir au remplacement partiel d'un agent en congé maladie.
- d'approuver le paiement en heures complémentaires de cet agent.

Après délibération, les membres présents émettent un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION N°39 : REFECTION DE LA PEINTURE INTERIEURE DE L'EGLISE, PARTICIPATION FINANCIERE DE LA PAROISSE :

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que la paroisse a décidé de participer financièrement aux travaux de réfection de la peinture intérieure de l'Église attribués à l'entreprise Courtadon-Royet pour la tranche ferme pour un montant de 43 389,18 € TTC.

Le montant de la participation financière de la paroisse s'élève à 10 000 € TTC. Afin de formaliser cet engagement, il convient de conclure une convention de participation financière entre la commune et la Paroisse.

Il est proposé au conseil municipal

- d'accepter le principe du versement d'une participation financière de la paroisse d'un montant de 10 000 € TTC.

Après délibération, les membres présents émettent un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION N°40 : CESSIION DE TERRAIN D'UN PARTICULIER A LA COMMUNE :

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de régulariser un accord passé entre la commune et un particulier qui a cédé, dans le cadre de travaux de voirie et afin d'améliorer la sécurité, environ 30 m² de sa parcelle. Madame le Maire demande à ce que tout pouvoir lui soit donné pour régulariser par acte notarié ce dossier.

Après délibération, les membres présents émettent un avis favorable à l'unanimité

DELIBERATION N°41 : MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DES 4 VALLEES DU BAS DAUPHINE :

Le Syndicat des 4 Vallées a délibéré en comité syndical le 17 juin 2009 pour approuver les nouveaux statuts. Ce même syndicat sollicite l'ensemble des communes membres pour délibérer à leur tour et se prononcer sur ce document.

Ces modifications portent sur plusieurs points notamment :

- Le retrait de la compétence assainissement et également des compléments et des précisions sur la gestion des ressources en eau.

Concernant ce dernier point, il apparaît que cette compétence est très large et doit être précisée sur le contenu et également par rapport à la complémentarité avec les autres syndicats ou EPCI. Aussi, il est proposé au conseil municipal de demander au Syndicat des 4 Vallées

de revoir ses statuts en fonction des éléments énoncés ci-dessus.

Après délibération, les membres présents émettent un avis favorable par 15 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (G. GONIN et H. JANIN).

DELIBERATION N°42 : PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) :

Madame le Maire expose :

Par courrier en date du 30 mars 2009, et suite à la loi sur la sécurité civile de 2004 et son décret d'application du 13 septembre 2005, Monsieur le Préfet rappelle la nécessité et l'intérêt pour les communes de se doter d'un Plan Communal de Sauvegarde.

Ce document s'insère dans le plan « ORSEC ».

Le Plan Communal de Sauvegarde a pour but de prévoir l'organisation à mettre en place autour du maire et de préparer les outils opérationnels qui permettront de préserver la sécurité des populations, des biens et la sauvegarde de l'environnement face à un évènement de sécurité civile. La mise en place du PCS relève des pouvoirs du maire sur sa commune.

Il vise à organiser la réponse communale en cas d'évènement de sécurité civile : le PCS définit un dispositif communal permettant à l'équipe municipale de « gérer les crises » éventuelles, et notamment les crises majeures : catastrophes industrielles, phénomènes climatiques, accidents « courants », dysfonctionnement des réseaux, problèmes sanitaires. Le but est de supprimer les incertitudes, les actions improvisées, en ayant un cadre de référence polyvalent.

Les évènements concernés peuvent être :

- Techniques (proximité de site SEVESO, explosion, incendie d'usine).
- Climatiques : crues, tempête, inondations, verglas, mouvement de terrain, coulées de boues, glissement de terrains ...
- Dysfonctionnements des réseaux : (interruption durable de l'alimentation en eau potable, pollutions de l'air, dysfonctionnement de l'alimentation en énergie, réseau de transport...).
- Des problèmes sanitaires : canicule, pandémie de grippe (virus H5N1 – grippe AH1N1, légionelloses)
- Des accidents de grande ampleur (lors d'une manifestation, d'un rassemblement, ...).

Compte tenu :

- De la présence des cuves de stockage de produits pétroliers sur une zone couvrant une partie des territoires des communes de Serpaize, Luzinay et Vilette-de-Vienne.
- De la présence de canalisations souterraines de transport de gaz (gaz de ville, hydrogène ...) traversant les territoires des communes de Luzinay, Serpaize, Vilette-de-Vienne et Chuzelles.
- D'un réseau de dessertes routières départementales et communales se complétant :
- De l'existence d'ouvrages intercommunaux (ou reliés) pour la desserte en eau, pour la collecte et le traitement des eaux usées ;
- De la rivière la Sévenne qui draine le territoire des 4 communes.
- De bassins versants présents sur plusieurs communes ;

Les communes de Luzinay, Serpaize, Vilette-de-Vienne et Chuzelles ont en commun les mêmes risques à gérer.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité.

- Accepte que les communes de Luzinay, Serpaize, Vilette-de-Vienne et Chuzelles s'associent afin de mutualiser les moyens et les compétences pour établir un plan intercommunal de sauvegarde, à déclinaison communale suivant les spécificités de chaque commune.
- Accepte le principe d'une consultation pour choisir un bureau d'études pour la mise en place de ces plans.
- Autorise Madame le Maire à signer tout document, toute pièce administrative et comptable et plus généralement à faire le nécessaire concernant la mise en place de ces plans.

Les délibérations suivantes proposées au Conseil Municipal sont non inscrites à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal prend acte et décide de délibérer.

DELIBERATION N°43 : SE 38

Des travaux de renforcement Basse Tension, poste Boussole, création d'un départ BT 240² vont être réalisés. Le 04 mars 2009, une délibération du conseil municipal avait été prise sur l'avant-projet, dernièrement le SE 38 a transmis le projet définitif qui s'établit comme suit :

- prix de revient TTC de l'opération : 34 446 €
- montant total des financements externes : 27 797 €
- frais de maîtrise d'ouvrage (en fonctionnement) : 1 450 €
- la contribution aux investissements pour cette opération : 5 199 €

Afin de permettre au SE 38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif
- de la contribution correspondante au SE 38.

Le conseil municipal à l'unanimité :

Prend acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

- prix de revient : 34 446 €
- financements externes : 27 797 €
- contribution prévisionnelle globale : 6649 €

Prend acte de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant total de : pour un paiement comptant en 2 versements, acompte de 80 % puis solde : 5 199 €.

DELIBERATION N°44 : DON A LA COMMUNE :

Suite à la dissolution du Comité des Fêtes, les membres de cette association désirent verser à la commune le solde financier. Ils souhaitent que ce don soit réinvesti dans l'achat de matériel dont profiteront les associations et les chuzellois.

Après délibération, le conseil municipal, par 17 voix POUR, accepte à hauteur des fonds versés d'acquiescer du matériel professionnel type : cuisinière pour le Mille Club, chapiteau.

Des remerciements seront adressés aux membres du Comité des Fêtes.

COMPTES-RENDUS DIVERS SYNDICATS ET COMMISSIONS :

Syndicats intercommunaux :

Syndicat Intercommunal Sports et Loisirs de la Sévenne :
R. ALIX

Une réunion de ce syndicat a eu lieu le 08 septembre.
Divers points ont été évoqués :

- bilan estival très positif de la piscine.
- installation d'un mini-golf et d'une aire de jeux pour les enfants aux abords de la piscine.
- présentation des plans des vestiaires du terrain grand jeu et du centre de loisirs sans hébergement à Luzinay.
- centre de loisirs sans hébergement : augmentation du contrat du copieur et demande de participation supplémentaire de 300 € pour chaque commune liée à l'entretien des locaux.

Communauté d'Agglomération du Pays Viennois (CAPV) :
Commission intercommunalité : G. TOURNIER

Lors de la dernière réunion, un bilan des différentes manifestations a été présenté :

- Jazz à Vienne : bilan positif. Une réflexion est engagée pour développer d'autres manifestations autour du jazz, type Caravan'jazz, sur un nombre plus important de communes.
- Mondial de Rugby : le bilan est très positif avec une forte affluence. Cette manifestation sera reconduite en 2011 avec le souhait de regrouper un plus grand nombre d'équipes.

Commissions communales :

Commission « travaux » : G. GAVIOT-BLANC

Les différents dossiers en cours examinés lors des réunions hebdomadaires sont présentés :

- curage des fossés effectué par les services du Conseil Général sur la RD.123
- travaux route du Moulin : début 2010.
- assainissement de la Devillière : automne 2009
- remplacement de la conduite d'eau route des Martinières : automne 2009
- Abereau : travaux terminés, les acquisitions foncières vont être lancées.
- travaux sécurité route de Vienne : fin septembre 2009
- étude sécurité centre village : des comptages seront réalisés du 21 au 25 septembre 2009, réunion publique le 13 octobre à 19h00 au Mille Club
- peinture de l'église : travaux en cours et terminés avant fin octobre
- mur du cimetière : travaux terminés pour le 01 novembre 2009
- éclairage du stade : demande homologation auprès de la fédération de Foot à lancer (150 Lux)
- aménagement de la butte près des vestiaires et de l'aire de pique-nique : les consultations sont lancées
- Mille Club : réfection des sanitaires et mise en accessibilité aux PMR (personnes à mobilité réduite), consultation en cours, les travaux d'étanchéité de la toiture ont été commandés
- alarme pour bâtiments communaux : consultation en cours
- fontaine place du Belvédère : les travaux sont terminés, reste le branchement par ERDF.

Commission « Action sociale » : P. ALLARD

Point sur le projet « Colombarium, jardin du souvenir » : l'analyse des offres est en cours.

Commission « cadre de vie » : MT. CARRET

Certains points ont été évoqués précédemment notamment l'aménagement de l'aire de pique-nique et la butte près des vestiaires, un aménagement est également à l'étude sur la place des écoles.

Un devis a été demandé pour le débroussaillage d'une partie du chemin des Poyardes et Abondance en vue d'une réouverture.

Des panneaux pour réglementer l'accès de certains véhicules à moteur, sur des chemins communaux, vont être posés.

Commission « Information et Communication » :

L. BUTHION

Un point est fait sur :

- l'édition du prochain bulletin municipal avec une annexe « spécial associations ».
- la « refonte » du site WEB de la commune, une consultation est en cours.

Commission « associations » : MT. CARRET

- *Bilan du 13 juillet 2009* : cette manifestation s'est bien déroulée et dans une ambiance agréable. Le bilan financier est en cours.
- *Planning occupation des salles* : le 07 septembre une réunion a eu lieu pour fixer le planning pour les associations, 22 associations étaient présentes.
- *Marché de Noël* : suite à la dissolution du Comité des Fêtes, la municipalité organisera cette manifestation avec une animation. Une commission a été mise en place afin de structurer cette manifestation.
- *Bibliothèque municipale* : une exposition sur « les monstres » se déroule actuellement et jusqu'au 02 octobre 2009.

DIVERS :

Projet de recrutement de non-titulaires en remplacement d'un agent en congé maladie :

Madame le maire informe les élus qu'une réflexion est engagée afin de trouver le meilleur compromis pour le complément du remplacement de l'agent en congé maladie.

Bilan rentrée scolaire :

La rentrée s'est déroulée dans de bonnes conditions ; les effectifs sont les suivants :

- *Ecole primaire* : 127 enfants répartis dans 5 classes, pas de changement dans le personnel enseignant
- *Ecole maternelle* : 71 enfants répartis dans 3 classes, deux nouvelles enseignantes.

La prochaine séance de conseil municipal aura lieu le 14 octobre 2009 à 19h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Le Maire
M. MOREL



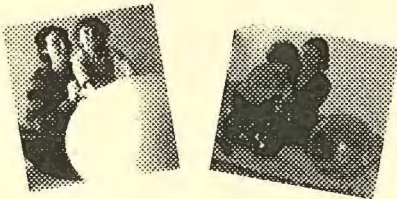
INFORMATION COMMUNALE

CARNET BLANC



C'est avec une certaine émotion que Madame le Maire a célébré le mariage de Gaëlle Vernay, née Tournier, conseillère municipale de la commune.
Tous nos vœux de bonheur accompagnent les jeunes mariés

CABINET DE PSYCHOMOTRICITE



Claire CASTEL-TURCI (psychomotricienne, diplômée d'Etat) a ouvert son **cabinet de psychomotricité** au **163, impasse la motte de Thiers** à Chuzelles :

- Bilan psychomoteur
- thérapie et rééducation psychomotrice

pouvant s'adresser

- aux bébés (retard de développement, manque d'appétit pour le jeu ou la motricité),
- aux enfants (difficultés d'attention, de graphisme, de coordinations, de repérage dans l'espace ou dans le temps...)
- personnes âgées (peur de chuter, perte de mémoire...).

Pour tout renseignement ou prise de rendez vous :
06 60 73 33 69

DECHETTERIES

DECHETTERIES

Communauté d'Agglomération



du Pays Virois

Nom :

Adresse :

Commune de :

Carte d'accès n° :

Nous vous rappelons que pour accéder aux différentes déchetteries mises à votre disposition, vous devez présenter votre badge d'entrée.

Ces cartes sont disponibles gratuitement en mairie sur présentation d'un justificatif de domicile.

Les déchetteries à votre disposition :

- Chasse sur Rhône
- Pont Evêque
- Vienne
- Villette de Vienne



COMMISSION COMMUNALE D'ACTIONS SOCIALES

COLIS DE FIN D'ANNEE

La fin d'année approche La municipalité s'emploie à l'organisation, la consultation, le choix et les commandes des colis offerts aux personnes âgées de 75 ans et plus .

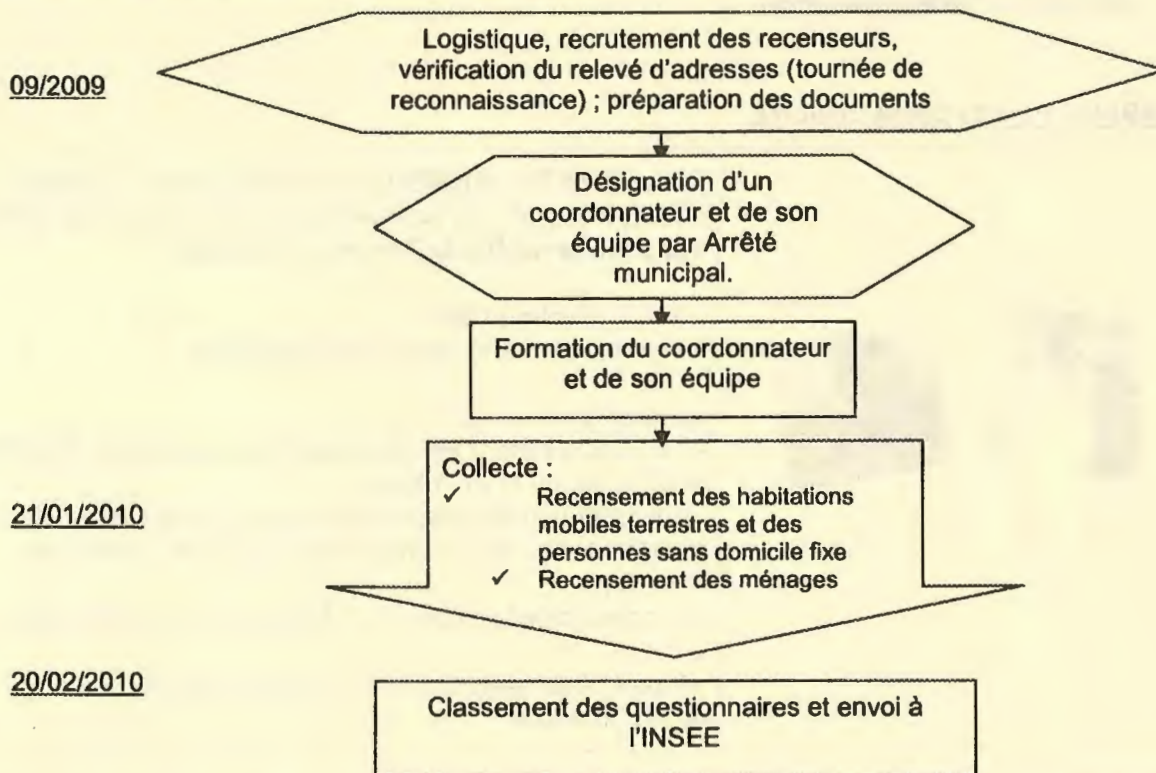
Prochainement la mairie adressera un courrier aux personnes concernées, afin de connaître leur choix pour 2009 : participer au repas des aînés, courant mars, en fonction du calendrier électoral (élections régionales à deux tours), ou recevoir un colis de fin d'année...Nous vous remercions par avance de bien vouloir répondre à réception du courrier.

Le colis contiendra quelques bonnes victuailles et friandises. Le port à domicile du colis, comme de coutume, se réalisera auprès des personnes ne participant pas au repas des aînés, avant Noël.

2010 : RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le Décret n°2003-561 du 23 février 2003 incluant Chuzelles dans la liste des communes qui doivent réaliser l'enquête de recensement en 2010.

Cette enquête débutera le 21 janvier 2010 et se terminera le 20 février 2010, voici ses étapes :



TAXE D'HABITATION : ETUDE D'ABATEMENT FISCAL

- Vous êtes titulaire de l'allocation supplémentaire d'invalidité (article L.815-24 du code de la sécurité sociale)
- Vous êtes titulaire de l'allocation aux adultes handicapés aux articles L.821-1 et suivants du code de la sécurité sociale
- Vous êtes atteint d'une infirmité ou d'une invalidité vous empêchant de subvenir par votre travail aux nécessités de l'existence
- Vous êtes titulaire de la carte d'invalidité mentionnée à l'article L.241-3 du code de l'action sociale et des familles
- Vous occupez votre habitation principale avec des personnes mineures ou majeures qui satisfont à au moins une des situations précédentes

Vous pouvez vous signaler auprès du CCAS en mairie. Le conseil municipal envisage, selon le budget de la commune et selon le nombre d'ayant droit, d'étudier la possibilité d'un abattement à la source de la taxe d'habitation en votre faveur.



COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

Jeudi 3 septembre, nos enfants ont retrouvé le chemin de l'école, maternelle ou primaire. C'est l'occasion de faire le tour des classes de cette année 2009/2010 :

Classes	Effectifs	Enseignants
Maternelle Petite Section	18 (+ 5 à venir dès leurs 3 ans)	Corinne BOUVANT (Directrice)
Maternelle Moyenne Section	28	Marianne SEGUIN
Maternelle Grande Section	25	Vanessa LOCARD
CP	28	Eric ROISIN
CE1	24	Stéphanie ROLIN
CE2	27	Stéphanie MESQUIDA
CM1	27	Marie-Pierre BRUGEVIN (Directrice)
CM2	21	Delphine ODIER

Mme BRUGEVIN, détache sa journée de direction le Vendredi, et est remplacée par Lionel ABRY
Le titulaire remplaçant est toujours Stéphane LE LAGADEC.

Horaires :

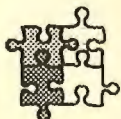
Accueil de l'école maternelle	8 h 20 et 13 h 20
Ecole maternelle	8 h 30 – 11 h 30 et 13 h 30 - 16 h 30
Accueil de l'école élémentaire	8 h 20 et 13 h 15
Ecole élémentaire	8 h 30 – 11 h 30 et 13 h 25 - 16 h 25

Toujours deux services de restauration : les primaires à 11 h 30 et les maternelles avec les CP à 12 h 15.

Deux boîtes aux lettres distinctes sont à la disposition des parents (Place des Ecoles) :



- ✦ une à la porte d'entrée du restaurant scolaire pour le dépôt des bulletins d'inscriptions (le jeudi précédent au plus tard),
- ✦ une devant l'entrée de l'école primaire, réservée à toute correspondance destinée au restaurant scolaire. A noter que les règlements en espèces doivent être remis en main propre au régisseur du restaurant scolaire : Chantal Valette. Tout règlement doit impérativement être remis avant le 15 de chaque mois suivant auprès du régisseur (boîte aux lettres du restaurant scolaire).



La garderie accueille les enfants à partir de 7 h 30 le matin et jusqu'à 18 h 30 le soir (18 h le vendredi).

Elle se situe dans les préfabriqués au fond de la cour de l'école maternelle.

Nouveauté : une boîte aux lettres est à la disposition des parents devant l'entrée de l'école primaire, pour toute correspondance.

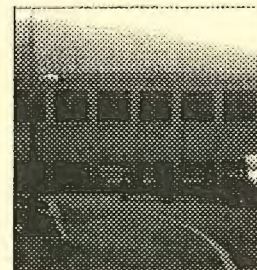
Toute prestation de garderie, quelque soit sa durée, est due. La prestation garderie est facturée à l'heure.

Pour des raisons de sécurité, les enfants ne sont remis qu'aux personnes autorisées et inscrites sur la fiche de renseignements remise en début d'année, sous réserve de se faire connaître auprès des agents présents.



Travaux d'été :

- ✦ Les sanitaires ont été entièrement carrelés
- ✦ La salle d'activité a été équipée de stores occultants
- ✦ Sécurité : des barrières interdisant le passage des voitures ont été posées sur l'accès au parking depuis la Place des écoles



Vos élus de la commission école :

Adjoint : Marie Thérèse ODRAT
 Conseillers : Olivier HIRSCH
 Anne LE GOUGUEC
 Jean-Luc LESCOT
 Gaëlle VERNAY
 André TRUCHET



TRANSPORT SCOLAIRE

Le ramassage scolaire pour l'école primaire de Chuzelles est assuré du lundi au vendredi (sauf mercredi) pendant les périodes scolaires aux arrêts et horaires suivants :

ALLER : des points de ramassage vers l'école		
N°ARRET	NOM ARRET	HORAIRE
110.09	Auberge La Vallée	8.05
110.07	Moulin Leveau lot.	8.07
110.06	Les Serpaizières	8.08
110.10	Le Gruyère	8.09
110.11	Thiers	8.10
110.12	La Boussole	8.11
110.13	Pauphile I	8.13
110.14	Pauphile II	8.14
110.15	Pauphile RN7	8.16
110.08	La Boussole RN7	8.17
110.01	Les Pins Restaurant	8.20
110.07	Chuzelles école	8.25

RETOUR : de l'école vers les points de ramassage		
N°ARRET	NOM ARRET	HORAIRE
110.07	Chuzelles école	16.30
110.01	Les Pins Restaurant	16.35
110.08	La Boussole RN7	16.37
110.15	Pauphile RN7	16.38
110.14	Pauphile II	16.41
110.13	Pauphile 1	16.42
110.12	La Boussole	16.44
110.11	Thiers	16.45
110.10	Le Gruyère	16.46
110.06	Les Serpaizières	16.47
110.07	Moulin Leveau lot.	16.48
110.09	Auberge La Vallée	16.50



BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Attention : les monstres arrivent !



A partir du 14 septembre et pendant un mois, venez découvrir l'exposition consacrée aux monstres en tous genres.

Centaures, vampires, démons, loups garou, cyclopes, dragons, géants, ogres, fantômes, sorcières et bien d'autres se sont donné rendez-vous dans votre bibliothèque pour vous entraîner dans leur univers fantastique !



Des panneaux présentant ces sympathiques personnages et de superbes collections de livres révélant tous leurs secrets vous attendent.

Ne tardez pas... !



Soirées contes :



Devant le succès remporté lors de la première soirée, d'autres rendez-vous sont envisagés cette année.

L'information complémentaire sera faite par affichage à la bibliothèque.



COMMISSION URBANISME

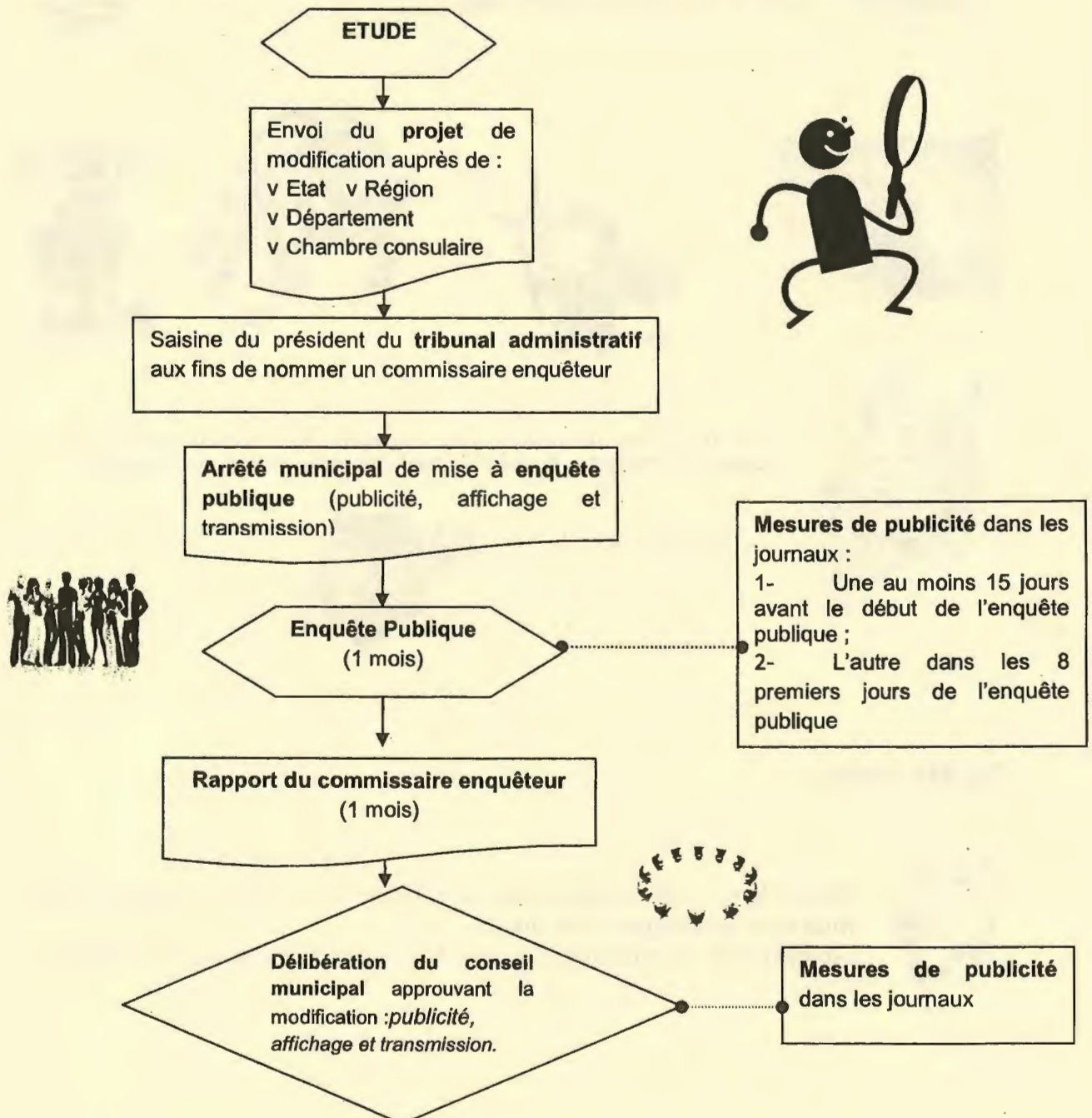
La Commune de Chuzelles a délibéré pour **modifier le POS** afin d'étudier le changement de classement de zonage du terrain situé en dessus du Mille Club. Ceci permettra la réalisation d'un projet d'intérêt général. Dans un 2° temps, il est prévu la révision du POS en PLU sur l'ensemble de la commune.

LA PROCEDURE DE MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS :

La modification du POS (ou du PLU) est possible sous conditions de :

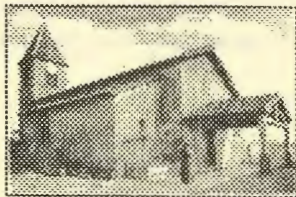
- 1- Conserver le projet communal et l'économie générale du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (Plan Local d'Urbanisme) ou l'économie générale du POS.
- 2- Conserver la superficie des espaces boisés classés, des zones agricoles ou naturelles ou de mettre en place une protection édictée en matière de prévention des risques de nuisance, de qualité des sites, de protection des paysages et des milieux naturels

Voici les étapes de la procédure simplifiée de modification dite révision simple du POS :





COMMISSION TRAVAUX



EGLISE :

L'entreprise COURTADON-ROYET procède actuellement à la réfection des murs intérieurs de l'église de CHUZELLES

Ces travaux, commandés par la Mairie de CHUZELLES, consistaient initialement à la pose d'un revêtement sur les murs et d'une peinture sur ce support. Lors de la préparation des murs, il s'est avéré que la composition des parois n'était pas homogène. En effet, les murs sont composés de moiasse, de pierre, ... etc ; aussi, les travaux prévus initialement ont dus être modifiés. Il a été décidé de faire un doublage en placoplâtre sur les murs jusqu'à la corniche limitant les parois du plafond.

Les travaux seront terminés pour fin **Octobre 2009**.

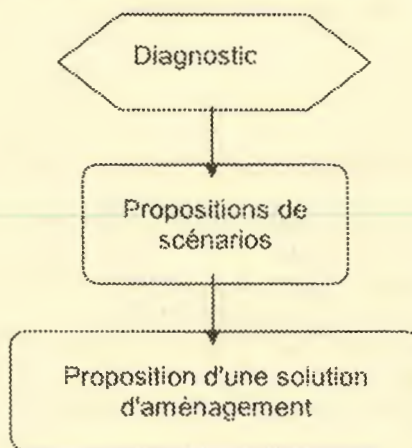
TRAVAUX SECURITE :

Le trottoir Route de Vienne entre l'intersection de la route des Martinières et l'abri bus sera aménagé pour permettre aux piétons de circuler en toute sécurité. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise Romet **début Octobre**.



ETUDE AMENAGEMENT DE SECURITE CENTRE VILLAGE :

Une étude a été lancée pour l'aménagement de sécurité du centre Village. Un cahier des charges a été rédigé et validé par la commission travaux. Le bureau d'études SAFEGE a été retenu pour conduire ce dossier. Cette étude se déroulera en plusieurs phases :



Pour le diagnostic, le bureau d'étude va procéder à **des comptages de véhicules (VL/PL)** sur les axes stratégiques. Ceux ci seront réalisés la **semaine du 21 au 25 Septembre**.

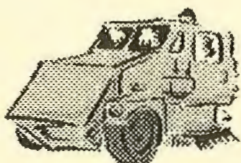
Une réunion publique est prévue le 13 Octobre à 19H00 au Mille Club

L'ordre du jour est le suivant :

- présentation du cahier des charges de l'étude.
- Présentation du bureau d'étude SAFEGE.
- Déroulement de l'étude.
- Diagnostic de la situation actuel (résultat des comptages).
- Echanges.



PROPRETE :



Les trottoirs du centre Village sont très fréquentés notamment pendant la période scolaire. La commune de Chuzelles a fait procéder par une entreprise d'insertion à un nettoyage général de ces trottoirs : désherbage, balayage et taille des pieds de talus ;
Ainsi, parents et enfants pourront circuler en toute sécurité.

Certains ont cru que nous attendions une personnalité (voir un président!!!) pour entreprendre un tel nettoyage ! Il n'en est rien, la propreté du village et la sécurité des piétons nous semblent importante. Il est à noter qu'au quotidien, les employés de la commune interviennent également pour améliorer la qualité de vie des Chuzellois.

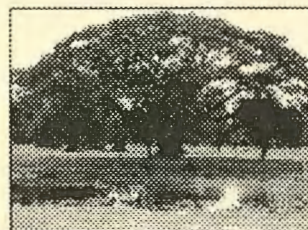
PLANTATIONS SEMIS ET ARBRES: UN PEU DE JURIDIQUE !

Arrêté préfectoral n°67-120 du 11 janvier 1967.

Cet arrêté dispose de la réglementation applicable **aux semis et plantation d'arbres** selon **deux zones** :

- une zone réglementée à 12 mètres
- une zone non réglementée.

Les délimitations de ces zones sont faites en référence aux documents cadastraux de la commune.



Afin de vous assurer des limites minimales de plantation exigées sur votre terrain, nous vous recommandons de vous rapprocher de votre mairie, qui vous indiquera si votre parcelle est ou n'est pas en zone réglementée.

La procédure à suivre avant de vous engager dans vos plantations de semis ou arbres est la suivante :

- 1- Retirer en mairie une demande d'autorisation de plantations ou de semis (formulaire) ;
- 2- Remplir votre demande, en précisant
 - les références cadastrales de la ou des parcelles concernées,
 - la nature de vos plantations et travaux projetés,
 - pour les arbres, les essences que vous souhaitez planter.
- 3- Déposer votre demande en mairie, qui la fera parvenir aux services préfectoraux ;
- 4- Un délai de trois mois court à compter de la réception de votre demande auprès des services compétents.



A l'issue de ce délai, soit vous recevez :

- a. Un refus de plantation
- b. Un accord sous conditions impératives
- c. Une acceptation explicite

Soit, en l'absence de réponse après ce délai, vous pouvez réaliser vos plantations.

Attention : contrevenir à ces dispositions vous expose à des sanctions.



CAPV : Qualité du service public d'élimination des ordures ménagères 2008

1. Faits marquants de l'exercice 2008 :

- **Obtention du label Qualitri :** Ce label récompense les collectivités pour la qualité de leur service de collecte. Attribué par l'ADEME et Eco-emballage, porte sur le taux de valorisation des déchets.
- **Distribution de composteurs :** en 2008, plus de 1900 composteurs ont été distribués sur 7 nouvelles communes dont Chuzelles le 19 mai 2008 avec 290 composteurs.
- **Collecte des Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux :** depuis le mois de mars les particuliers peuvent se procurer gratuitement des boîtes sécurisées dans les pharmacies qui ont adhéré à l'opération.
- **Marchés publics passés en 2008 :** La collecte des déchets ménagers en portes à portes comporte 5 zones. Pour Chuzelles, le titulaire est la société ONYX.

2. Indicateurs techniques :

- **La collecte des points d'apports volontaire (PAV) :** Celle-ci a été confiée à la société SERNED pour la commune de Chuzelles.
- **La CAPV gère 4 déchetteries :**
 - ❖ Déchetterie de Vienne Sud à Saint Alban les Vignes
 - ❖ Déchetterie de Pont Évêque
 - ❖ Déchetterie de Chasse sur Rhône
 - ❖ Déchetterie de Villette de Vienne

La déchetterie de Villette de Vienne a valorisé 2 330 tonnes de déchets (13 300 tonnes pour l'ensemble des déchetteries)
- **Le compostage individuel :** Permettant de limiter la quantité de déchets à traiter par la collectivité, le compostage individuel concerne 45 % des foyers qui sont équipés de composteurs pour l'ensemble des communes de la CAPV.
- **Bilan 2008 :** La quantité de déchets produits augmente de 3.1 % entre 2007 et 2008. Les augmentations substantielles concernent les apports en déchetteries (+9%) et ceux à la compostière (+ 29 %).

3. Indicateurs financiers :

- **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères ou TEOM :** l'assiette de la TEOM est calculée sur le foncier bâti.
Le montant de la TEOM perçue en 2008 est de 4 313 540 €. Le taux est de 9.86 % pour Chuzelles (à titre de comparaison, elle de 6.21 % à Chasse sur Rhône pour la plus basse et de 11.74 % pour Eyzin Pinet pour la plus haute)
- **Autres recettes :**
 - ❖ Accès des déchetteries aux professionnels : 218 847 €
 - ❖ Eco emballages – CG Isère – Conseil régional : 455 288 €
 - ❖ Revente des matériaux triés : 302 575 €
 - ❖ Réalisation de prestations pour d'autres collectivités : 119 004 €
- **Dépenses :** les dépenses réelles du service s'élèvent à 6 311 623 € (prestations de service pour 1 919 124 €, dépense de personnel pour 1 436 379 €, SYVROM pour 2 120 109 €, travaux pour 63 102 €, achat de matériel pour 208 850 €, véhicules et leur entretien pour 354 499 €....)
- A partir du 1er juillet 2009, le CET de Saint Alban des Vignes sera fermé provisoirement. Les particuliers peuvent utiliser, bien entendu, les déchetteries.



LE S.P.A.N.C. : LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.

La compétence d'accompagnement des particuliers dans la mise ou la remise en conformité des installations d'assainissement non collectif est assurée par la CAPV. (cf. L'Agglo (à venir 2009-2015).

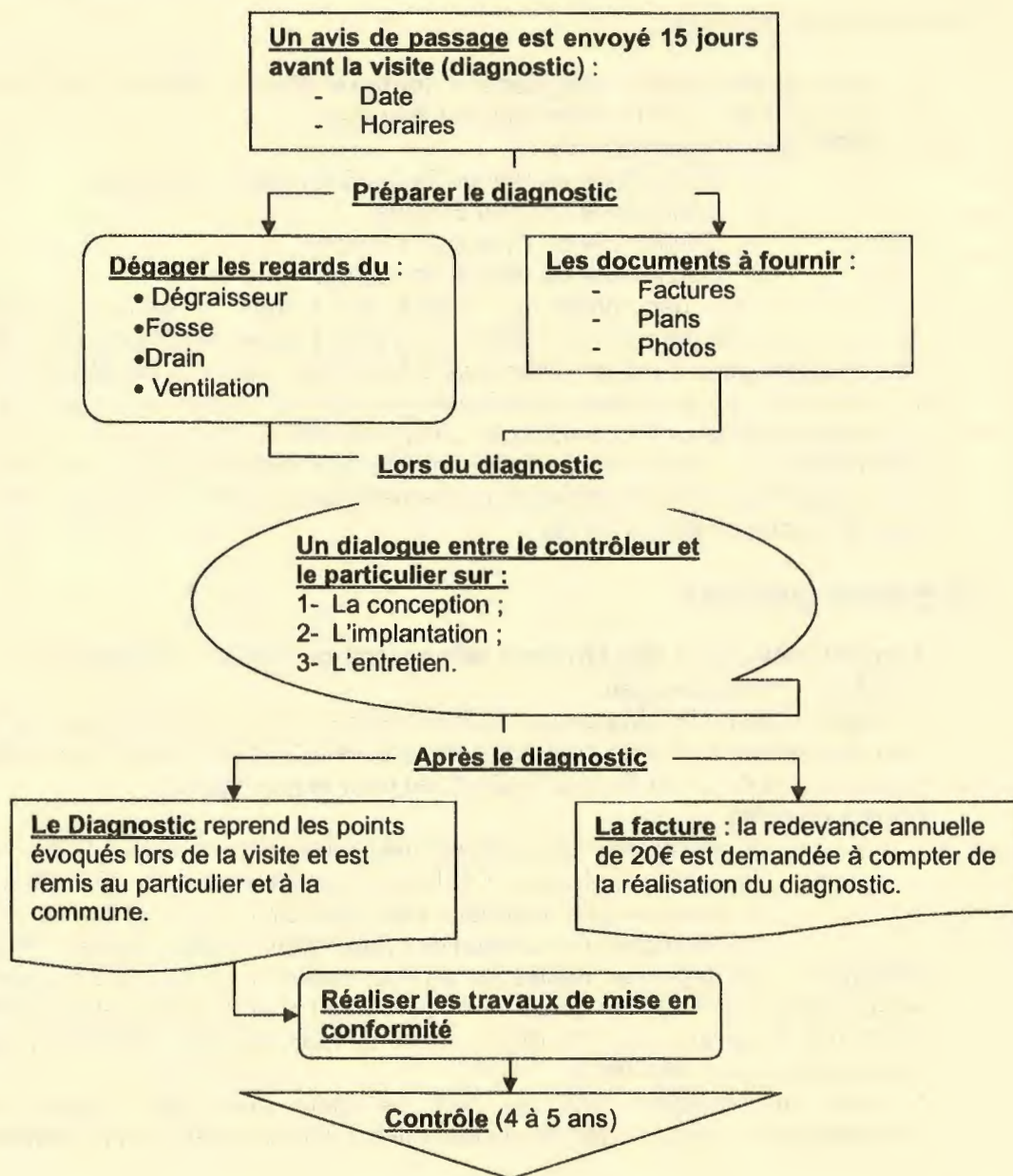
Lorsqu'une habitation n'est pas desservie par un réseau d'égout, celle-ci doit être dotée d'un système de traitement des eaux usées domestiques disposé sur la parcelle : c'est l'assainissement non collectif, dit aussi assainissement individuel ou autonome.

La CAPV, suite à un appel d'offres, a missionné la société SAUR pour réaliser le diagnostic des installations est réalisé auprès des particuliers, desservi par un assainissement non collectif.

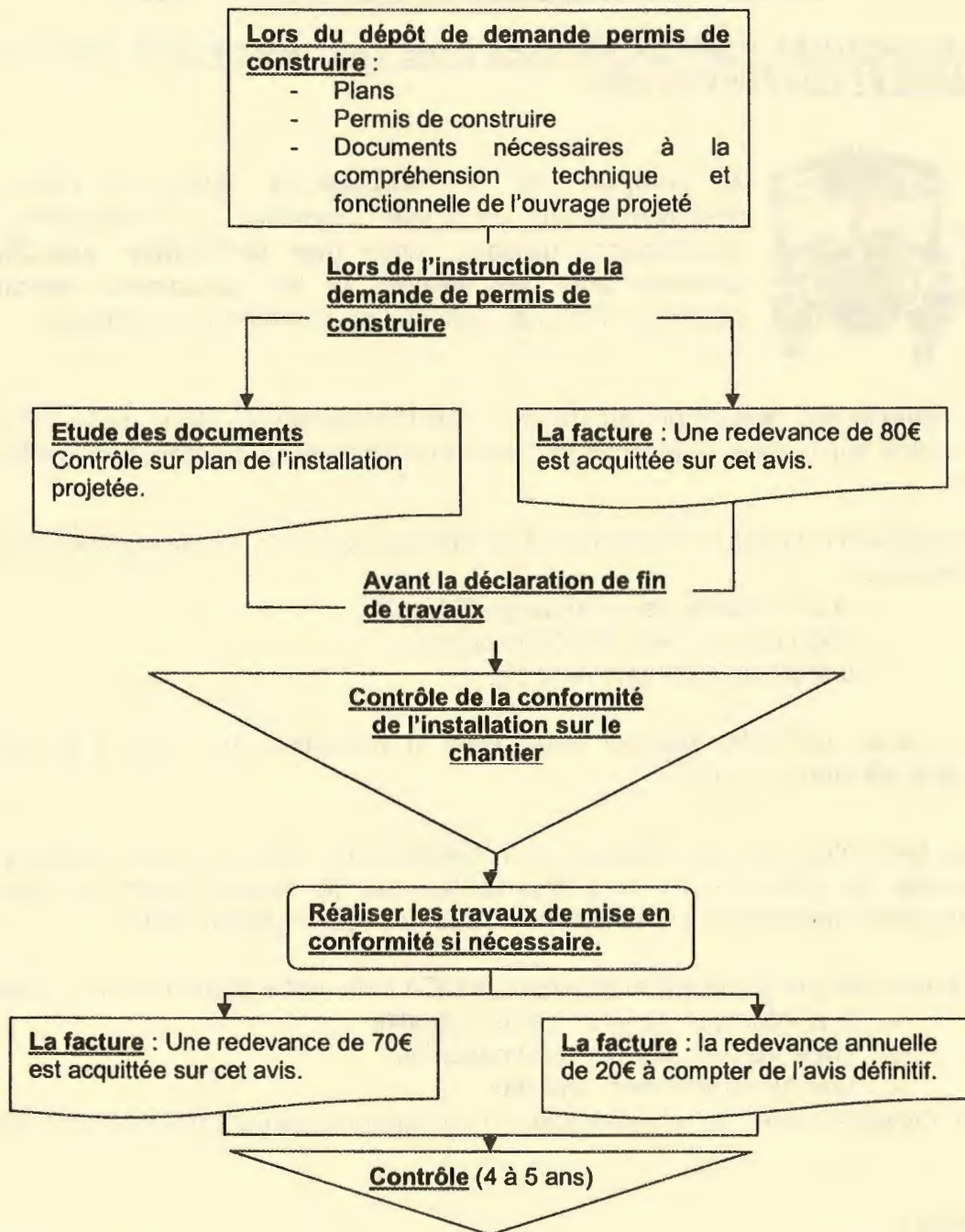
Ce diagnostic repose sur quatre critères, dont les deux premiers ont des impacts majeurs sur le développement durable :

- 1- L'impact sur l'environnement ;
- 2- L'impact sur la santé publique ;
- 3- Le fonctionnement
- 4- Le dispositif.

Comment se déroule ce diagnostic pour une installation existante ?



Comment se déroule ce diagnostic pour une installation neuve ?



SPANC et réseau collectif :

Le réseau d'assainissement collectif n'est pas la règle. Le réseau d'assainissement autonome est conservé dans les zones où son efficacité est reconnue.

Lorsque la décision de réaliser un réseau d'assainissement collectif est prise, pour s'assurer de l'efficacité du traitement des eaux usées, le propriétaire dispose d'un délai de 2 ans pour faire réaliser les travaux de raccordement nécessaire.

Les redevances dues au titre du SPANC et du réseau d'assainissement collectif sont alternatives.

INFOS CAPV : COMMISSION TRANSPORTS

DES NOUVEAUTES POUR LA RENTREE DANS LES TRANSPORTS L'VA, L'VA SUR DEMANDE ET L'VA SERVICE PMR ...



A compter du 1^{er} Septembre 2009, la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois, sur proposition de la commission transport, crée **une tarification spécifique et adaptée pour les seniors et les personnes handicapées** (minimum 80%) au sein de l'agglomération et propose :

➤ La gratuité sur l'ensemble du réseau pour les personnes de plus de 70 ans non imposables sur le revenu et pour les personnes handicapées non imposables sur le revenu.

La constitution du dossier d'ayant-droit se fait auprès du CCAS de votre commune, en lui fournissant :

- *la photocopie de votre carte d'identité ;*
- *votre dernier avis de non imposition ;*
- *une photo d'identité récente.*

Votre mairie reprendra contact avec vous à réception de votre titre (sous une quinzaine de jours environ).

➤ Une tarification sociale soumise à un barème sur l'ensemble du réseau pour les personnes de plus de 70 ans imposables sur le revenu, pour les personnes handicapées imposables sur le revenu et pour tout autre demandeur.

L'attribution de vos droits est étudiée par le CCAS de votre commune sur justificatifs :

- *la photocopie de votre carte d'identité ;*
- *votre dernier avis de non imposition ;*
- *une photo d'identité récente.*

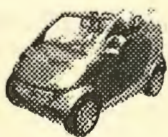
Selon vos ressources, votre abonnement mensuel peut être de 8 € au lieu de 25 €.

Rappels :

➤ Nous vous rappelons que les transports scolaires peuvent être utilisés par tout usager moyennant un titre de transport.

➤ Tarification : 1.10€ ticket à l'unité vous permet de voyager sur tout le réseau, TAD inclus, pour une heure de transport (aller et retour autorisé dans l'heure)

COVOITURAGE :



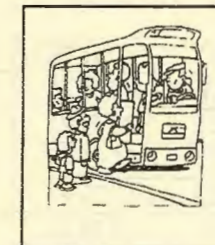
La communauté d'agglomération du pays viennois met à disposition de ses habitants un site internet dédié au covoiturage :

www.covoiturage-paysviennois.fr

INFOS COMMUNALES : TRANSPORTS SCOLAIRES COLLEGES ET LYCEES

1. LIGNES 2040 « CHASSE-VIENNE » : de Chuzelles vers les lycées et collèges

DESTINATION	LMMeJV	LMMeJV	LMJV	LMMeJV
CHUZELLES LES PINS	7 H 10		7 H 35	8 H 21
CHUZELLES BOUSSOLE		7 H 20	7 H 38	
COLLEGE GRANGE			7 H 45	RV 8 H 27
MONTEE BON ACCUEIL			7 H 50	8 H 29
VIENNE QUAI PASTEUR	RV 7 H 30	RV 7 H 30		
VIENNE GARE ROUTIERE				8 H 45
VIENNE L'ISLE GALILEE				8 H 50
VIENNE LYCEE HOTELIER				8 H 47
VIENNE JEU DE PAUME	7 H 45			
SAINT ROMAIN LYCEE	7 H 50	7 H 45		



En cas de problème sur une des lignes, n'hésitez pas à contacter le service transport de la CAPV ou la mairie.

2. LIGNES 2040 « CHASSE - VIENNE » : des lycées et collèges vers Chuzelles

DESTINATION	LM	JV	LMJV	LMJV	LMJV	LMJV	Me	Me	Me
SAINT ROMAIN LYCEE								12 H 10	
VIENNE L'ISLE GALILEE			16 H 05	17 H 10		18 H 10			
VIENNE LYCEE HOTELIER			16 H 08	17 H 12		18 H 12			
VIENNE GARE ROUTIERE			16 H 12	17 H 15		18 H 15			
VIENNE PLACE PICHAT			16 H 18	17 H 20		18 H 20			
VIENNE JEU DE PAUME			16 H 20					12 H 15	
VIENNE QUAI PASTEUR			RV 16 H 25	RV 17 H 22		RV 18 H 22		RV 12 H 22	
MONTEE BON ACCUEIL	16 H 03	16 H 00			17 H 00		12 h 10		12 H 10
COLLEGE GRANGE	16 H 00	16 H 03			17 H 08		12 h 12		12 H 13
CHUZELLES BOUSSOLE	16 H 32	16 H 08	16 H 34	17 H 27	(17 H 15)	18 H 27		12 H 30	12 H 17
CHUZELLES LES PINS	16 H 30	16 H 10		17 H 29	17 H 17		12 h 21	12 H 34	

3. **LIGNES 2760 « VALENCIN - VIENNE »** : de Chuzelles vers les lycées et collèges

DESTINATION	LMMeJV	LMMeJV	LMMeJV	LMJV	LMMeJV	Me	Sa
CHUZELLES TOURMENTE	7 H 16	7 H 28		7 H 30	8 H 06	7 H 30	7 H 25
CHUZELLES PLACE	7 H 17		7 H 18	7 H 32	8 H 08	7 H 32	7 H 27
CHUZELLES BOIRON	7 H 18		7 H 19	7 H 34	8 H 10	7 H 34	7 H 28
CHUZELLES GARAGE	7 H 19		7 H 21	7 H 35	8 H 12	7 H 35	7 H 29
CHUZELLES SERPAIZIERES	7 H 21		7 H 22	7 H 36	8 H 14	7 H 36	7 H 30
CHUZELLES MOULIN LEVEAU	7 H 22	7 H 32		7 H 38	8 H 15	7 H 38	7 H 31
CHUZELLES AUB. LA VALLEE	7 H 23		7 H 26	7 H 40	8 H 16	7 H 40	7 H 32
VIENNE BON ACCUEIL				7 H 45	8 H 29	7 H 45	
VIENNE COLLEGE GRANGE				7 H 50	8 H 31	7 H 50	
VIENNE JEU DE PAUME	7 H 35	7 H 40	7 H 35				
VIENNE GARE ROUTIERE					8 H 55		7 H 55
VIENNE LYCEE HOTELIER	7 H 47						
VIENNE L'ISLE	7 H 50						
SAINT ROMAIN LYCEE		7 H 45	7 H 45		8 H 45		7 H 45

LEGENDE :

- L : Lundi
- M : Mardi
- Me : mercredi
- J : jeudi
- V : Vendredi
- Sa : samedi

RV : Lieux de correspondance

4. **LIGNES 2760 « VALENCIN-VIENNE »** : des lycées et collèges vers Chuzelles

DESTINATION	LMJV	LMJV	LMJV	LMJV	LMJV	LMJV	Me	Me	Sa	Me
SAINT ROMAIN LYCEE	16 H 15		17 H 10					12 H 15	12 H 10	
VIENNE L'ISLE		17 H 10		18 H 10			12 H 10			17 H 10
VIENNE GARE ROUTIERE		17 H 20		RV 18 H 20			12 H 15		12 H 00	17 H 15
VIENNE PLACE PICHAT				18 H 25						17 H 20
VIENNE JEU DE PAUME	16 H 25	17 H 25						12 H 20	12 H 15	
VIENNE LYCEE HOTELIER		17 H 12		18 H 12			12 H 12			17 H 12
VIENNE COLLEGE GRANGE					16 H 00	17 H 08				
VIENNE BON ACCUEIL					16 H 02	17 H 10				
CHUZELLES AUB. LA VALLEE	16 H 30	17 H 30	17 H 30	18 H 35	16 H 08	17 H 24		12 H 25	12 H 37	
CHUZELLES MOULIN LEVEAU	16 H 32	17 H 32	17 H 32	18 H 37	16 H 10	17 H 25		12 H 27	12 H 38	
CHUZELLES SERPAIZIERES	16 H 33	17 H 33	17 H 33	18 H 38	16 H 11	17 H 27	12 H 39	12 H 28	12 H 39	17 H 39
CHUZELLES GARAGE	16 H 34	17 H 34	17 H 34	18 H 39	16 H 12	17 H 29	12 H 40	12 H 25	12 H 40	17 H 40
CHUZELLES BOIRON puis PLACE	16 H 36	17 H 36		18 H 41	16 H 14	17 H 31	12 H 41	12 H 32	12 H 42	17 H 42
CHUZELLES TOURMENTE	16 H 37	17 H 37		18 H 42	16 H 15	17 H 33	12 H 43	(12 H 27)	12 H 43	17 H 43



EVENEMENTS CULTURELS

Visite découverte :

- Promenade en Côte Rôtie en petit train touristique - Dimanche 27 septembre de 14h30 à 17h30.

Renseignements : 04.74.53.80.30.

Vide grenier / Brocante :

- Dimanche 27 septembre 2009 de 7h00 à 17h00 - Parc d'animation de Leveau.

Renseignements : 06.79.70.57.13

Expositions :

- Exposition « Xanthos » - Mardi 15 septembre au dimanche 28 février au Musée Archéologique de Saint Romain en Gal.

Renseignements : 04.74.53.74.01.

- Exposition « Pierre SCHNEYDER » - Samedi 19 septembre au dimanche 03 janvier au Cloître de Saint André Le Bas.

Renseignements : 04.74.85.50.42

Musée archéologique de Saint Romain en Gal- Vienne :

- Jeudi 24 et dimanche 27 septembre : visite découverte
- Mercredis 23 et 30 septembre : secret d'architecte

Renseignements : 04.74.53.74.01.

Les apprentis philosophes :

- Dieu ne joue pas aux dés - Vendredi 2 octobre à Vienne
- La sauvagerie maternelle - Mercredi 7 octobre à Vienne
- Comment est né le féminisme ? - Jeudi 15 octobre à Lyon
- Qu'est-ce que l'art ? - Mercredi 21 octobre à Vienne
- La solitude - Mercredi 18 novembre à Vienne

- Pour un nouveau féminisme - Jeudi 26 novembre à Lyon
- L'art au fil des siècles - Mercredi 9 décembre à Vienne
- Le semblable et le différent - Jeudi 10 décembre à Lyon
- Eduquer ses enfants, l'urgence d'aujourd'hui - Mercredi 16 décembre à Vienne

Renseignements : 09.77.68.24.68

Théâtre Saint Martin :

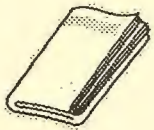
- Vengeance et passion sauvages - mardi 15 septembre au dimanche 18 octobre - Théâtre
- Où crèchent tous les santons ? - jeudi 19 novembre au jeudi 31 décembre - Comédie

Renseignements : 04.74.31.50.00

Théâtre de Vienne :

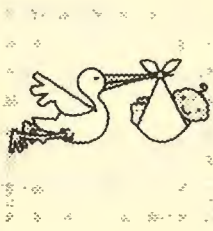
- Julia Megenes - Vendredi 9 octobre à 20h30 - Chanson
- L'éternelle fiancée du Dr Frankenstein - Mercredi 14 octobre à 19h00 - Ciné concert
- Cocorico - Mardi 20 octobre à 19h00 - Humour
- Assez de poésie le troupeau - Jeudi 22 octobre à 20h30 - Théâtre
- Un requiem intime Mozart - Vendredi 6 novembre à 20h30 - Musique
- Le jardin à monoprix - Jeudi 12 et vendredi 13 novembre à 20h30 - Théâtre
- Dormez, je le veux - Jeudi 19 et vendredi 20 novembre à 20h30 - Théâtre
- Kyle Eastwood - Samedi 21 Novembre à 20h30 -Musique Jazz
- A mi chemin - Mercredi 25 novembre à 14h30 et à 18h00 - Théâtre visuel
- Ceux qui ne sont pas là, levez-vous ... - Vendredi 27 novembre à 20h30 - Théâtre
- Le roi s'amuse - Jeudi 3 et vendredi 4 décembre à 20h30 - Théâtre
- Les cinq doigts de la main - Mercredi 9 décembre à 19h00- Théâtre visuel
- La cloche de verre - Vendredi 11 décembre à 20h30 - Danse

Renseignements : 04.74.85.00.05



PÊLE MÊLE

MATERNONS ENSEMBLE



Maternons Ensemble est une association loi 1901 qui a pour but de proposer aux nouveaux parents et leurs bébés des rencontres conviviales avec différents ateliers avant et après l'arrivée de bébé.

Afin de privilégier les contacts et les liens de proximité, des interventions ont lieu dans différentes communes, notamment à Serpaize, maison de la ferme, tous les jeudi matin à partir de 9 heures.

Contacts :

Alexandra, monitrice de portage

tél : 04 74 78 28 83

alexandra@maternons-ensemble.fr

Françoise, infirmière puéricultrice

tél. 06 15 04 67 08

francoise@maternons-ensemble.fr

<http://www.maternons-ensemble.fr>

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (RAM)



Vous recherchez une nourrice, vous souhaitez des informations sur les activités du relais des assistantes maternelles, vous vous posez des questions sur les modes de garde ...

Votre mairie est votre point d'entrée pour vous faire connaître du R.A.M.

Pour cela, vous transmettez en mairie :

- > vos coordonnées,
- > un numéro de téléphone où vous joindre
- > voire une adresse mail.

Le R.A.M prendra alors contact avec vous pour répondre à vos interrogations.

NETTOYONS LA NATURE



Vendredi 23 octobre 2009, les enfants des écoles maternelles et primaires, accompagnés de leurs enseignants nettoieront les abords du 1000 Club, du stade, des écoles et la place de la mairie.

Les parents ou particuliers qui souhaitent les encadrer et les aider seront les bienvenus.

Rendez-vous à 13h30 sur la place des Ecoles.

Un goûter est prévu pour récompenser les enfants courageux.

ASSOCIATION « A LA VIE- ACCOMPAGNER LES VIVANTS »



Cette association propose, grâce à un réseau de personnes sensibilisées à la perte d'un proche, l'accompagnement de personnes vivant cette expérience douloureuse :

- Une écoute pour échanger en toute simplicité
- Des soirées débats gratuites animées par des intervenants
- Une aide pratique
- Des livres en prêt
- Des rendez-vous du vendredi « temps d'évasion », moment de convivialité autour d'activités.

A la vie Accompagner les vivants

Boite postale 126

38200 Vienne Cedex

Contact téléphonique : 06 72 29 01 33

Adresse mail : accompagner_vivants@yahoo.fr

Pour avoir des informations à jour : <http://www.alavie.fr>

ADIL



ADIL AGENCE DÉPARTEMENTALE
D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT

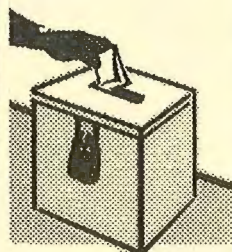
Vous souhaitez des renseignements et conseils juridiques, financiers et fiscaux sur

- l'accèsion à la propriété (prêts, crédit d'impôt, contrats...)
- location (loyer, charges, réparations ...)
- Copropriété (mission du syndic, majorités...)

Permanence à la CAPV à Vienne : le mercredi de 14h à 17h

ou au 04 74 53 37 30 à Grenoble du mardi au vendredi de 9h à 18h

INSCRIPTION LISTES ELECTORALES



L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L. 9 du code électoral. Elle est indispensable pour pouvoir voter.

Tous les français et françaises majeurs jouissant de leurs droits civiques et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune, de résidence doivent solliciter leur inscription.

Les jeunes françaises et les jeunes français qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2010 doivent prendre contact avec leur mairie, au plus tard le 31 décembre 2009, s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office.

Les ressortissants des autres États membres de l'Union européenne peuvent demander à être inscrits sur les listes électorales complémentaires au plus tard à cette même date. Les citoyens de l'Union européenne résidant en France peuvent en effet prendre part aux élections municipales et aux élections des représentants français au Parlement européen.

ENTRETIEN DES ABORDS DE PROPRIETE



Il est nécessaire de maintenir les accès libres pour les engins qui participent à l'entretien des abords : élagage, ramassage des ordures, mais aussi les véhicules sanitaires (pompiers, ...),

Les abords de propriétés largement végétalisés sont, certes jolis, mais gênent la circulation.

Le service de ramassage des ordures ménagères met en garde les riverains concernés : celles-ci ne seront plus collectées dans les propriétés inaccessibles;

Attention : les engins d'élagage subissent des crevaisons par les piquets plantés dans le sol des particuliers indéclicats.

A.D.S.L.



Des travaux d'amélioration de la couverture de l'A.D.S.L. ont eu lieu sur certains secteurs de la commune. D'autres secteurs se trouvent toujours en zones grises ou blanches.

Afin de détenir une cartographie exhaustive des secteurs de couverture bas débit, il est nécessaire que les chuzelloises et les chuzellois concernés confirment leur situation en mairie.

Une rencontre avec la société ALSATIS sera prochainement proposée aux habitants déclarés.



INFORMATIONS SPORTIVES

➤ Piscine de Vilette de Vienne



HORAIRES D'HIVER

- **LUNDI** : 12 h 00 à 13 h 30 et de 16 h 30 à 19 h 15
- **MARDI - VENDREDI** : 12 h 00 à 13 h 30 et de 16 h 30 à 18 h 45
- **MERCREDI** : 15 h 15 à 18 h 30
- **JEUDI** : 12 h 00 à 13 h 30
- **SAMEDI** : 14 h 00 à 17 h 30
- **DIMANCHE** : 10 h 00 à 12 h 45

TARIFS AU 01/07/2009

ENFANTS (de 4 à -14 ans) : entrée 3.20 € - Carte 10 entrées 22.00 €
ADULTES : entrée 4.20 € - Carte 10 entrées 34.00 €

➤ Football Club de la Sévenne



Début en fanfare pour l'équipe fanion qui accède cette année en Promotion d'excellence – district du Rhône. Pour leur premier match, victoire 4 à 1 contre l'entente Taluyers – Saint Laurent. Programmes des toutes prochaines rencontres :

- AS Soucieu En Jarrest – FCS : dimanche 27 septembre
- FCS – US Montanay : dimanche 11 octobre
- Craponne AS 2 – FCS : dimanche 25 octobre
- FCS – Feyzin CBE 2 : dimanche 8 novembre

Toutes les rencontres ont lieu à 15 Heures.
Les matchs à domicile se jouent sur le terrain de Vilette de Vienne.

➤ Rugby Club de la Sévenne



Programmes des prochaines rencontres pour l'équipe fanion du Rugby Club de la Sévenne :

- RCS – RC Foréziens Feurs le dimanche 27 septembre
- RC Villeneuve de Marc - RCS le dimanche 4 octobre
- RCS – Rhodia le dimanche 11 octobre
- Chassieu Rugby – RCS le dimanche 18 octobre
- RCS – AS Succieu Terres Froides le dimanche 25 octobre

Toutes les rencontres ont lieu à 15 Heures.
Les matchs à domicile se jouent sur le terrain de grand jeu de Luzinay (Stade géré par le Syndicat Intercommunal Sports et Loisirs de la Sévenne – SISLS)

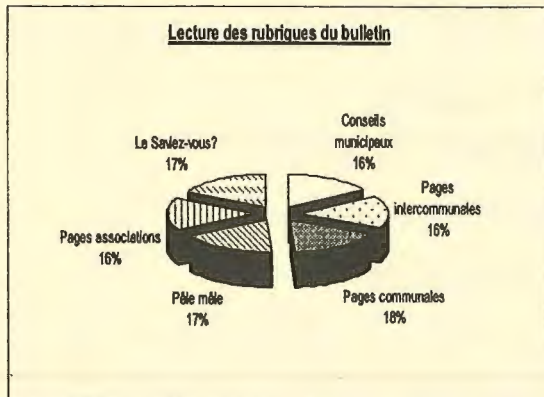


ENQUETE DE SATISFACTION

Nous vous remercions de vos nombreuses réponses à l'enquête de satisfaction (70 réponses).

Que lisez-vous ?

Les rubriques principales du bulletin sont lues de manière équivalente, toutefois, trois axes d'améliorations sont retenus:



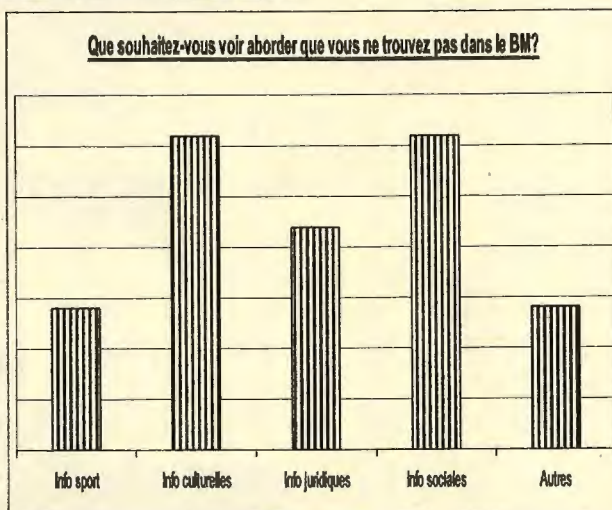
1. Développer les informations intercommunales, afin de situer au mieux votre commune dans les projets intercommunaux.
2. Développer les informations communales, afin de rendre plus accessibles les réalisations faites sur votre commune.
3. Distribuer le bulletin au plus près de son impression, afin de disposer des informations associatives avant la réalisation des manifestations.

Que souhaitez-vous voir aborder dans le bulletin municipal ?

Vous attendez de votre bulletin:

1. Qu'il soit le relais des informations sociales (28%),
2. Qu'il vous permette de connaître des événements culturels locaux (28%),
3. Qu'il vous apporte des conseils juridiques (19%),
4. Et enfin, qu'il se fasse le rapporteur des résultats de vos clubs de sport locaux (12.5%).

Les 23.5% se répartissent en 12 thématiques dont l'unité représente de 0.90% à 1.80% des souhaits d'améliorations



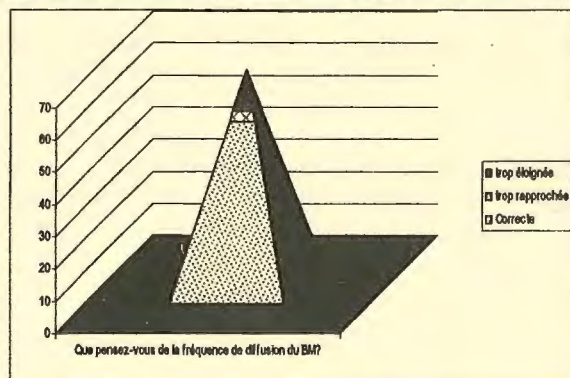
Nous nous emploierons, dès ce bulletin, à intégrer dans nos rubriques, des articles en relation avec ces thématiques.

La diffusion par Internet du bulletin municipal ?

67% souhaitent conserver une parution sous format papier du bulletin municipal, 27% d'entre vous seraient intéressés pour lire le bulletin directement sous Internet.

La disponibilité du bulletin sous Internet sera étudiée dans le projet plus global de refonte du site de votre commune, sur lequel votre municipalité travaille.

La fréquence du bulletin municipal ?



Pour 77% d'entre vous, la fréquence de parution du bulletin municipal est correcte. La fréquence de parution tous les deux mois est maintenue.



JEU : CHUZELLES ET SES LIEUX DITS



REPONSE AU JEU DU BULLETIN MUNICIPAL N° 101

B	O	U	S	S	O	L	E	Pour ne pas perdre le nord					
B	O	I	R	O	N	Laboratoire français spécialisé dans l'homéopathie							
A	B	O	N	D	A	N	C	E	Fromage d'appellation de Haute Savoie				
T	H	I	E	R	S	112 pour 336							
L	E	S	-	P	I	N	S	Résineux à aiguilles					
S	A	I	N	T	-	M	A	U	R	I	C	E	Fêté le 22 septembre
S	A	I	N	T	-	M	A	X	I	M	E	Fêté le 14 avril	
G	R	U	Y	E	R	E	Fromage AOC originaire de Suisse						
L	E	S	-	D	A	U	P	H	I	N	E	S	Spécialité à base pâte à choux et de pulpe de pomme de terre
B	E	R	L	I	E	R	Nommé conseiller d'état par Bonaparte.						
T	O	U	R	M	E	N	T	E	Bourrasque de vent				
L	E	S	-	B	R	O	S	S	E	S	Elles peuvent être à cheveux, à dents.....		
L	E	-	R	I	V	A	L	L'adversaire ou le concurrent					
L	E	-	C	L	O	U	T	R	I	E	R	Pointe avant « trier »	
L	E	S	-	R	I	V	O	I	R	E	S	... et Carret pour Lustucru	
C	O	T	E	-	R	E	N	A	R	D	Montée- canidé		
L	E	-	V	E	R	D	I	E	R	Le petit oiseau de la famille des fringillidés			
L	E	V	E	A	U	Le petit de la vache							

L E S - M A R T I N I E R E S



OÙ EST PRISE CETTE PHOTOGRAPHIE ?

Bravo à Monsieur SYLVAIN Dominique, vous avez trouvé le lieu où cette photo est prise, et le lieu pris en photo !



La photo est prise chemin des brosses, en dessus de la Devillière. Nous voyons en arrière plan, le village, et en premier plan, le chemin du Verdier.

La photographie de M SYLVAIN sera publiée dans le bulletin n°103 : vous pourrez alors à votre guise, nous dire « où est prise cette photographie ? »



La vie associative Chuzelloise

Liste des manifestations prévues sur la commune pour les semaines à venir :

DATE	MANIFESTATION	HORAIRE	LIEU
VENDREDI 2 OCTOBRE	ASSEMBLEE GENERALE FNACA	17 H 00	POLETIERES
SAMEDI 3 OCTOBRE	ASSEMBLEE GENERALE ARTS & LOISIRS A GOGO	11 H 00	POLETIERES
SAMEDI 10 OCTOBRE	CONCOURS DE COINCHE LE TRAIT D'UNION	14 H 00	MILLE CLUB
MARDI 13 OCTOBRE	REUNION PUBLIQUE SECURITE VILLAGE	19 H 00	MILLE CLUB
DIMANCHE 18 OCTOBRE	PING PONG AFR	15 H 00	MILLE CLUB
SAMEDI 7 NOVEMBRE	APRES-MIDI DETENTE AFR		MILLE CLUB
DIMANCHE 15 NOVEMBRE	MATINEE BOUDIN ABC BOULES		MILLE CLUB
SAMEDI 5 DECEMBRE	MARCHE DE NOEL		CENTRE VILLAGE
DIMANCHE 6 DECEMBRE	MATINEE SAUCISSON FNACA		MILLE CLUB
VENDREDI 8 JANVIER 2010	ASSEMBLEE GENERALE AFR	20 H 00	POLETIERES
VENDREDI 22 JANVIER	CHUZELLES HISTOIRE ET PATRIMOINE ASSEMBLEE GENERALE	20 H 00	POLETIERES
DIMANCHE 31 JANVIER	LOTO SOU DES ECOLES		MILLE CLUB

- Les articles des associations (au format d'une demi-page) sont à faire parvenir en mairie avant le 20 des mois pairs
- La rédaction de ces articles est laissée à l'initiative de chaque association.

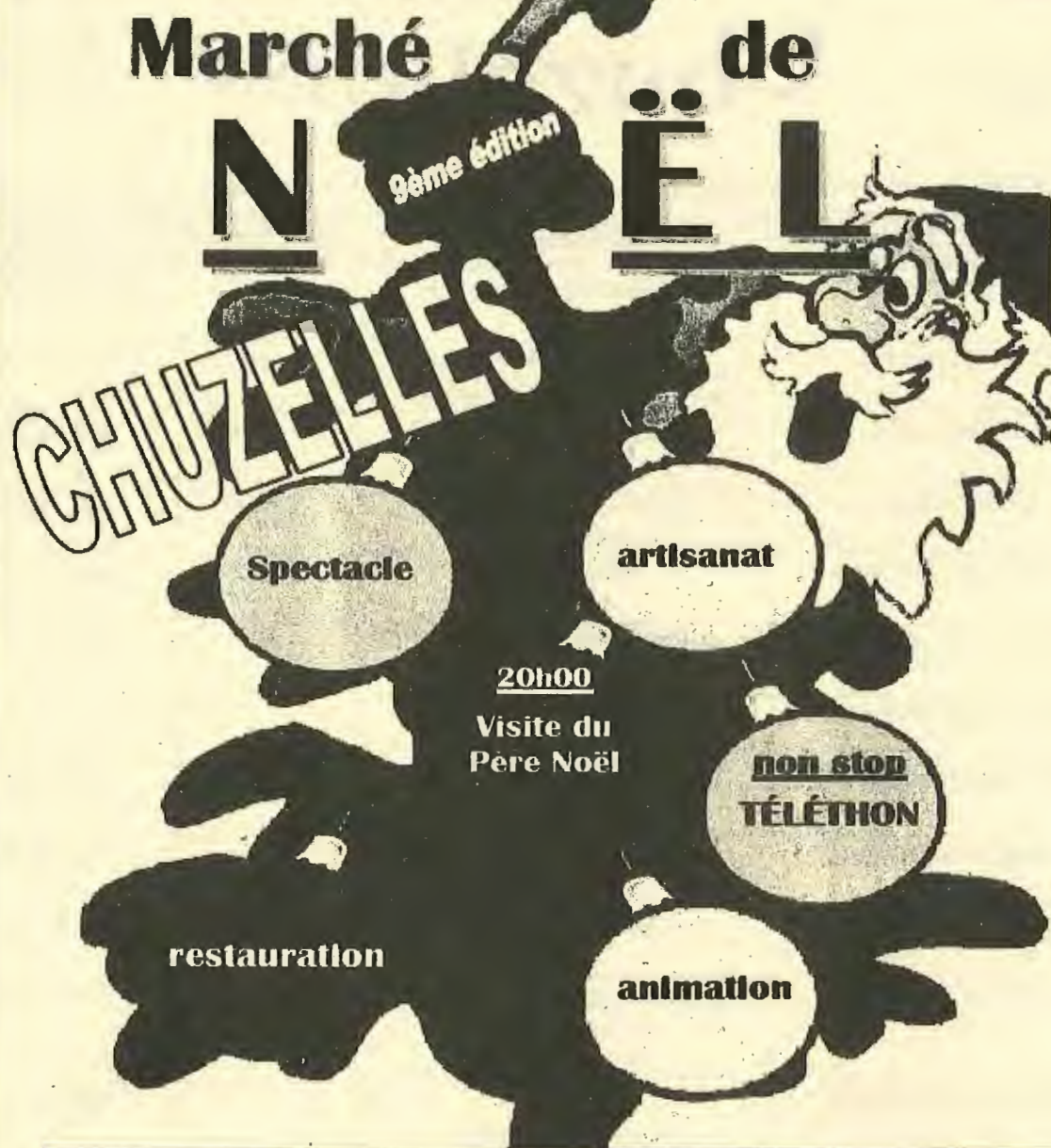


DON DU SANG

LE 19 OCTOBRE 2009

16H00 A 19H00

MAIRIE DE CHUZELLES



Samedi 5 décembre 2009

17h00 - 22h00 au centre village

Organisé par la municipalité de Chuzelles
avec la participation des associations et des commerçants